



NORD SHOGUN

Association à but non lucratif (loi 1901) reconnue d'intérêt général
Déclarée en Préfecture du Nord sous le N° 5/16574 du 14.12.1981 SIRET : 528 216 443 00028
Siège social : Salle George Sand – 45 bis rue de Guéret 59155 Faches-Thumesnil – France
Adresse de la correspondance : 25 ruelle de la Croix Barbet 62136 Richebourg – France
contact@nordshogun.fr - <https://www.nordshogun.fr>

Règlement du Comité Technique

***Les pratiquants s'engagent à respecter et faire respecter
le code moral du Budoka issu des vertus du Bushido
consultable en totalité sur le site nordshogun.fr et extraits en annexe***

TITRE I (seul et unique) : Section Arts Martiaux Faches-Thumesnil

I-1. Attributions

Le Comité Technique est formé des Enseignants bénévoles déclarés de la section Arts Martiaux Faches-Thumesnil. Il est chargé en particulier d'assurer l'organisation et la régularité des entraînements, de l'examen sanctionnant ces entraînements ainsi que l'organisation des manifestations (démonstrations, stages...) auxquelles l'Association a décidé de participer et qui a confié cette organisation à Nord Shogun.

I-2. Devoir des pratiquants

Le tutoiement est de bon aloi entre tous les pratiquants sans tenir compte des sexes, âges, conditions sociales,... Toute discussion pouvant entraîner une situation conflictuelle, par respect de l'esprit des arts martiaux et en général du sport, ne doivent jamais avoir lieu dans l'enceinte de l'Association ainsi qu'aux abords.

Une tenue correcte est exigée : une tenue propre et sans publicité Cours seniors : Pantalon de jogging, t-shirt, Cours adultes : judogi : veste bleue, pantalon blanc et ceinture réglementaire, et une paire de zooris (ou mules), réservée à cet effet, pour aller du vestiaire au tatami.

Les pratiquants auront les ongles coupés courts et ne porteront aucun objet métallique, plastique ou autre matière qui pourrait blesser ou mettre en danger un partenaire. Par objet métallique, plastique ou autre matière, on entend tout objet dur incorporé directement ou indirectement dans les protections et qui pourrait causer une blessure (Exemple : protège-tibia ou jambière avec des baleines). Les coquilles de protection, les protège-poitrine et les protège-dents sont autorisés. Le fait de recouvrir d'une matière autocollante ou un autre objet dur ou métallique, telle une bague, n'est pas considéré comme suffisant.

Tout pratiquant qui a les cheveux d'une longueur qui risque de gêner ou de nuire au partenaire, sera tenu de les fixer fermement à l'arrière de la tête à l'aide d'élastique sans partie métallique et non de barrettes ou crochets. Les maquillages, bijoux (bagues, piercing, etc.) sont interdits. Les sous-vêtements ne doivent pas comporter d'armatures. Les féminines du cours adultes porteront sous la veste un t-shirt long, blanc ou clair, non décolleté à manches courtes, sans aucun marquage, maintenu dans le pantalon du judogi.

Afin de ne pas perturber le cours, les téléphones portables doivent rester dans les vestiaires ou en mode « avion » sauf autorisation expresse de l'enseignant en charge du cours. Il conviendra également d'observer le plus grand respect à l'environnement du tatami (vestiaires, local du club, abords de la salle...).

I-3. Absences, retards

Les pratiquants auront à cœur de respecter les horaires d'entraînement.

Par courtoisie et respect du Règlement Intérieur, une absence devra TOUJOURS être excusée AVANT le cours auprès de l'enseignant.

Tout retard, même excusé, peut entraîner l'interdiction de monter sur le tatami pour la séance en cours (retards répétés,...). Dans tous les cas, pour participer à l'entraînement, le retardataire devra demander l'autorisation à l'enseignant, seul juge pour apprécier l'importance de la perturbation impliquée dans la régularité du cours en acceptant ce retardataire.

I-4. Accidents et blessures

Seuls les enseignants sont habilités à porter les premiers soins. Ils disposent des compétences nécessaires. Ils peuvent, si besoin, faire appel à d'autres pratiquants pour les aider, non pour les remplacer. Pour chaque utilisation de la trousse de premiers soins, un rapport est à inscrire sur les documents prévus à cet effet. Dans un cas que l'enseignant juge grave, le blessé sera conduit le plus rapidement aux urgences et une déclaration d'accident sera faite auprès de l'assurance de l'Association. En cas de refus du blessé, la personne remplira une décharge pour dégager toute responsabilité de l'Association.



NORD SHOGUN

Association à but non lucratif (loi 1901) reconnue d'intérêt général
Déclarée en Préfecture du Nord sous le N° 5/16574 du 14.12.1981 SIRET : 528 216 443 00028
Siège social : Salle George Sand – 45 bis rue de Guéret 59155 Faches-Thumesnil – France
Adresse de la correspondance : 25 ruelle de la Croix Barbet 62136 Richebourg – France
contact@nordshogun.fr - <https://www.nordshogun.fr>

.../...

Règlement du Comité Technique (suite)

I-5. Matériel et équipements

Les pratiquants ne possédant pas leur propre matériel réglementaire ou équipements, hormis les tenues vestimentaires qui doivent être personnelles, pourront utiliser celui de l'Association.

Ce matériel et ces équipements coûteux sont prêtés gracieusement par l'Association. Ils ne pourront donc, en aucune manière quitter les locaux de l'Association sans autorisation du Président de l'Association. Dans le cas de ce prêt, le pratiquant s'engage à accepter et signer la "Convention de prêt de matériel et/ou d'équipement" et reste responsable du matériel emprunté.

La préparation et la remise en place du matériel et des équipements utilisés pendant les entraînements sont effectués soit par la personne qui a été habilitée par le Comité Directeur soit par les enseignants.

I-6. Démonstrations

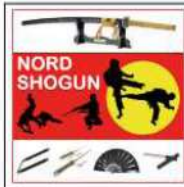
Une équipe de démonstration de 5 à 6 personnes choisies par le Comité Technique avec l'accord du Comité Directeur de l'Association et avec leur accord peut être créée. Les personnes de l'équipe s'engagent à être présentes lors des entraînements spécifiques ainsi qu'aux différentes démonstrations auxquelles la section Arts Martiaux Faches-Thumesnil participe.

Cette équipe porte la responsabilité de représenter l'image de marque de la section Arts Martiaux de l'Association.

Un démonstrateur absent pendant deux entraînements consécutifs de démonstration, sauf cas de force majeure, se verra rayé de l'équipe de démonstration pour le reste de la saison sportive.

Le règlement du Comité Technique n'est ni discutable ni négociable lors de son application.

***Le Comité Technique par décision du 17/03/2024
avec accord du Comité Directeur le 17/03/2024***



NORD SHOGUN

Association à but non lucratif (loi 1901), reconnue d'intérêt général
Déclarée en Préfecture du Nord sous le N° 5/16574 du 14.12.1981 SIRET : 528 216 443 00028
Siège social : Salle George Sand – 45 bis rue de Guéret 59155 Faches Thumesnil - France
contact@nordshogun.fr - <https://www.nordshogun.fr>

ANNEXE au Règlement du Comité Technique

Code moral du Budoka (extraits)

Le texte complet du code moral du Budoka est consultable sur le site nordshogun.fr.

L'esprit du Budo est directement issu des samouraïs au Japon, et constitue une véritable éthique inspirée de la philosophie religieuse du shintoïsme, du confucianisme chinois et du bouddhisme Zen. L'esprit du Budo, outre les qualités intrinsèquement guerrières qu'il exigeait, requérait de ses adeptes qu'ils fassent preuve d'une recherche constante de la perfection.

SHINSETSU : La bonté et la bienveillance

Elles nous incitent à l'entraide, à l'attention envers notre prochain et notre environnement, et au respect de la vie.

La bienveillance peut exister sans échange, mais elle reste un sentiment constructif fait de compréhension et d'amitié, une des formes de la bonté. La bienveillance est aussi l'indulgence pour les lacunes et défaillances d'autrui, et un encouragement pour les aptitudes naissantes.

TADASHI : La droiture

La rectitude est le précepte le plus incontestable de tout le code du Bushi. C'est suivre la ligne du devoir, sans jamais s'en écarter. Loyauté, honnêteté et sincérité en sont les piliers. Elles nous permettent de prendre sans aucune faiblesse une décision juste et raisonnable.

YUUKAN : Le courage

Le courage est une vertu si seulement il y a droiture.

Maîtrise et impassibilité ne sont ni contrainte ni raideur, mais détente et paix, issues de l'absence de peur. C'est ainsi que les samouraïs improvisaient souvent des poèmes sur le champ de bataille, en l'honneur de leurs ennemis dont ils appréciaient la bravoure ou l'habileté.

SONCHO : Le respect

Sans modestie, aucun respect n'est possible, sans respect, aucune confiance ne peut naître. Sans confiance, aucun enseignement ne peut être donné, ni reçu.

Pour respecter les autres, il faut pouvoir résister à ses propres émotions d'irritation, de colère, de désir, de peur, etc. La force d'âme, combinée au respect d'autrui et à la politesse, qui ne veut pas blesser ou gêner les autres, aboutit à une attitude stoïque.

SEIGYO : Le contrôle de soi

Pour un samouraï, laisser paraître ses émotions sur le visage ou dans ses gestes est un manque de force. Le code d'honneur et de la morale traditionnelle enseignée dans les disciplines du Bushido est basé sur l'acquisition de cette maîtrise.

Une grande partie de l'apprentissage des arts martiaux est basé sur cette vertu.

Cela doit être la qualité essentielle de toute ceinture noire.

MEIYO : L'honneur

L'honneur, qualité essentielle, établit notre attitude et notre manière d'être vis-à-vis des autres. C'est une intense conscience de la valeur de la dignité personnelle. Nul ne peut se prétendre Budoka (guerrier au sens noble du terme) s'il n'a pas une conduite honorable. Du sens de l'honneur découlent toutes les autres vertus.

CHUJITSU : La fidélité

La fidélité symbolise la nécessité incontournable de tenir ses promesses et remplir ses engagements. La fidélité nécessite la sincérité dans ses paroles et dans ses actes. Le sentiment de fidélité a, dans le Bushido, une importance capitale.

Dans les Arts Martiaux, les relations de Maître à disciple sont le grand idéal humaniste traditionnel. Son application dans la vie tout entière offre un large champ de réalisation des principes du Bushido.

Il convient donc que les ceintures noires s'en inspirent, le respectent et le vivent.

SEIJITSU : La sincérité

Lors du salut d'un pratiquant d'art martial au début et à la fin des cours ou des compétitions, vous exprimez cette sincérité.

Le mensonge et l'ambiguïté engendrent la méfiance qui est la source de tous les désaccords. Dans les Arts Martiaux, le salut est l'expression de cette sincérité, c'est le signe de celui qui ne déguise ni ses sentiments, ni ses pensées, de celui qui veut être authentique.

La passion du Bushido pour la franchise, la loyauté, a sa source dans le courage, mais aussi dans le besoin de limpidité, de pureté, d'harmonie et de cohérence. Tout ce qui entache cet état est déshonorant.

KEN : La modestie et l'humilité

Les relations enseignant-élève sont impossibles sans modestie. Si le Budoka devient l'ambassadeur du code moral, il se doit de rester humble et ne pas flatter son ego. L'orgueil et la vanité freinent considérablement l'apprentissage de ce code. La bonté et la bienveillance ne peuvent s'exprimer sincèrement sans modération dans l'appréciation de soi-même.

Savoir être humble, exempt d'orgueil et de vanité, sans faux-semblant est le seul garant de la modestie.

Comme toutes les autres bases du Bushido, la modestie a ses véritables racines dans la sincérité et la vérité.